

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 13+1

### Séance du 21 novembre 2022

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 14 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification le : .....

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

**Absent(s) excusé(s)** : JACQUIER Habiba — MILLET Benoit

**Procuration(s)** : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : TORRES Gaëlle

### Délibération n° 2022 049

#### OBJET : CCBD – MODIFICATION DES STATUTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

VU la délibération n°95-2022 du conseil communautaire en date du 13 juillet 2022 approuvant la modification des statuts des Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'approbation du projet de territoire.

VU le projet de statuts à intervenir.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a approuvé le 13 juillet dernier le projet de territoire de la CCBD. Ce vote a été l'occasion d'une actualisation des statuts communautaires.

La commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification (le 05/09/2022) pour se prononcer sur la nouvelle version.

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT énumère les modifications :

- 1 - Changement de siège de la CCBD (Arandon).
- 2 - Révision des compétences obligatoires, d'intérêt communautaire et facultatives.
- 3 - Prestation de service et fonds de concours.
- 4 - Instances de la CCBD.

Après délibération, le conseil municipal, approuve la modification statutaire et autorise Monsieur le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean Pierre BERTHELOT

